7

LES BASSINS

03

BASSIN D'AURILLAC

« Ce bassin d'Aurillac serait une limagne, sœur germaine de celle d'Issoire-Brioude, si elle n'était deux fois plus arrosée. En dépit des averses, à côté des jardins maraîchers, on y voit des pentes de vignes. On y voyait autrefois des tuileries, des fours à chaux. Territoire prospère, quatre fois plus peuplé que la moyenne du département. »

Henri POURRAT, En Auvergne, 1966, édition ARTHAUD

1. SITUATION

Bassin alluvial de la vallée de la Cère, le bassin d'Aurillac est à la confluence du Massif du Cantal (1.05), des Pays coupés d'Artense, Sumène et de Xaintrie (3.03) et de la Châtaigneraie Cantalienne (4.06). La plaine alluviale, issue de la confluence de différentes rivières (Cère, Authre, ruisseaux des Quitiviers et d'Antuejoul...) offre des paysages qui contrastent avec ceux plus en amont. Très large, la Cère "prend ses aises" et perd l'aspect encaissé qui était le sien plus en amont. Cet ensemble de paysages subit l'influence de l'agglomération aurillacoise et du développement de l'urbanisation. Il en constitue aujourd'hui la zone verte, en périphérie immédiate de la ville.

Préfecture du Cantal, Aurillac est implantée au débouché de la vallée de la Jordanne dans la plaine de la Cère, à l'interface entre la montagne et le bassin sédimentaire. Le noyau initial (vieille ville), situé dans le fond de la vallée, en rive droite de la Jordanne, s'est développé autour de l'église Saint-Géraud. Les contraintes topographiques du site ont eu - et continuent d'avoir - une influence déterminante dans le développement de l'agglomération. Elles orientent en effet les possibilités d'extension actuelles.

Cet ensemble appartient à la famille de paysages : 7. Les bassins.

Les unités de paysages qui composent cet ensemble : 7.03 A Ville d'Aurillac / 7.03 B Plaine des Landes / 7.03 C Collines de Crandelles.

2. GRANDES COMPOSANTES DES PAYSAGES

2.1 L'IMPRESSION DE VILLE À LA CAMPAGNE : AURILLAC

Les pâturages viennent jusqu'aux "portes" de la ville. L'espace rural alentour est y très perceptible. Les pentes qui dominent la ville en rive gauche de la Jordanne ont gardé un caractère rural et agricole. La coexistence entre milieu urbain et milieu rural, omniprésente, est un trait de caractère de la ville d'Aurillac. La présence de fermes sur les replats, de bosquets et de haies parallèles aux courbes de niveau sur les versants, la proximité du massif du Cantal et son accès rapide par différentes routes qui partent de la ville vers l'est, la présence de la Jordanne à l'allure de rivière de montagne traversant la ville du nord au sud, la confluence entre deux rivières, la Jordanne et

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

7.03

Aurillac, une ville à la campagne (depuis la gare)

la Cère, tout concourt à créer dans cette ville pourtant très actuelle une impression singulière de *ville à la campagne*.

2.2 LES ENTRÉES DE VILLE

Une caractéristique de l'agglomération d'Aurillac : la variété de ses expériences d'entrée de villes.

L'originalité de la vallée de la Jordanne : une entrée de ville à l'atmosphère de campagne
Relativement encaissée, la vallée de Jordanne est marquée par l'agriculture. Un réseau bocager et quelques peupleraies dans le fond de vallée cloisonnent les paysages. La présence de jardins familiaux, situés en retrait de la route dans un méandre, participe pleinement de l'atmosphère de campagne de cette entrée de la ville d'Aurillac. Visibles depuis la route, ces jardins et la spontanéité des aménagements (abris, traitements des parcelles) qui les caractérisent composent des paysages particulièrement originaux. La présence de la Jordanne apporte un caractère naturel à la ville d'Aurillac. Si elle ne se voit pas en permanence, elle se signale dans le paysage par sa ripisylve bien fournie et sinueuse.

L'expérience de la route des Crêtes (par la route départementale 35
Le principal intérêt de cette entrée est lié à la topographie et à l'implantation de la route, sur la ligne de crêtes. La route départementale 35 occupe une position dominante qui permet, dans un premier temps, des vues sur le plateau et la vallée de la Jordanne, puis, dans un second temps, sur Aurillac et son bassin. La perception se fait par un effet de surprise : la ville se découvre d'un seul coup, après un virage, alors que rien ne laissait supposer sa présence auparavant. L'entrée en ville a gardé un caractère rural : prairies et pâtures, lycée et bâtiments agricoles (bâtiments d'élevage).

L'expérience de limite nette entre l'univers urbain et celui de la campagne (par la route départementale 920)
Une *transition paysagère* de premier ordre : une impression nette "d'entrer", physiquement, dans le bassin. La Cère et sa vallée constituent les premiers plans lors de l'arrivée dans Arpajon, premiers plans, constitutifs de la trame verte et bleue de l'agglomération, d'une grande richesse paysagère (eau, espace, végétation). Le front urbain, bloqué par la rivière, détermine des limites très nettes. La ville y est perçue en silhouette, de l'autre côté de la rivière. Puis, au passage de la Cère, l'univers devient rapidement très urbain.

L'expérience de mélange brutal d'ambiances champêtres, industrielles et commerciales (par la route départementale 122)
Il s'agit d'une des entrées principales d'Aurillac (route de Clermont). La route nationale 122 emprunte le petit vallon du Mamou et longe le ruisseau, en le surplombant de quelques mètres. Les paysages y prennent un aspect "naturel" et agricole. La présence des troupeaux de Salers aux portes même de la ville accentue cette ambiance. La route mène à la zone d'activité de Sistrière (artisanat, commerce, industrie...) qui a été implantée dans le fond du vallon et qui s'est développée très largement. L'entrée de ville se fait de façon assez brutale : passage rapide du milieu rural au milieu urbain matérialisé par le rond point. Les espaces agricoles et forestiers sont imbriqués. Habitations, bâtiments agricoles, commerciaux et artisanaux se mélangent en bordure de route. C'est le caractère commercial qui prend le dessus : supermarché, enseignes, panneaux publicitaires...

L'expérience d'un passage en douceur entre la campagne et la ville (par la route départementale 177)
Cette voie était, avant l'ouverture de la route nationale 122, la route d'accès à Aurillac depuis Clermont-Ferrand. Elle quitte le fond du vallon du Mamou et est implantée à mi-pente du versant situé sous le puy Courny, en surplomb par rapport au vallon et à sa zone d'activité. Les premiers plans (abords immédiats de la route) sont agricoles : parcelles de prairies pâturées, fermes et bâtiments agricoles. L'entrée en ville proprement dite se fait de façon progressive. L'approche est ponctuée par une succession de hameaux situés en bordure de la route (La Condamine, Veyraguet, Cuissy), qui enchaîne une série de courbes et de virages qui multiplient les orientations. Une succession de vues panoramiques constitue une sorte de "remontée" dans le temps : ZA du Mamou, ville récente puis noyau ancien, avec le clocher de l'église Saint-Géraud comme point d'appel visuel.

L'expérience d'une entrée de ville résidentielle (par la route départementale 120)
Un premier noyau d'urbanisation aux Quatre Chemins annonce la proximité d'Aurillac (activités commerciales et habitat). Il fait suite à la traversée de Naucelles, qui connaît un important développement périurbain (lotissements situés à l'écart de la route, mais visibles depuis cette dernière).

Une expérience d'une entrée de ville du passé : le rocher des pendus
Le *Rocher des pendus*, au-dessus de la chapelle des Alouettes à l'entrée d'Aurillac, est un équivalent un peu moins spectaculaire du *Rocher des pendus* du col de Curebourse au-dessus de Vic-sur-Cère. C'était le site de l'ancien lieu d'exécution capitale. Les criminels devaient se jeter du rocher auquel était fixée une corde afin qu'ils soient étranglés par la chute. Le condam-

né, après un dernier regard sur la vue panoramique était précipité dans le vide. Aujourd'hui, on vient admirer cette vue. Comme pour son homonyme de Vic-sur-Cère qui est devenu un site de randonnée escarpé, c'est un but de promenade. En 2010, la mairie d'Aurillac a proposé l'aménagement d'un chemin d'accès pour permettre aux habitants de s'y rendre facilement.

2.3 UN PAYSAGE DE MIGRATIONS PENDULAIRES

Du fait de son développement récent, la ville ne forme plus aujourd'hui avec la commune voisine, Arpajon-sur-Cère, qu'une seule et même entité. L'urbanisation a progressivement comblé l'espace qui séparait initialement les deux villes (zone d'activité artisanale et commerciale, habitat). L'influence de l'agglomération se fait sentir bien au-delà des limites communales. Les indices de la proximité de la ville se lisent dans le territoire avant même d'arriver à ses portes. La zone d'influence de l'agglomération aurillacoise est à l'origine du développement d'un habitat de type pavillonnaire, en périphérie des hameaux et des bourgs, et le long des axes de circulation, ce qui produit aujourd'hui un mouvement de déplacement quotidien entre les villages périphériques et la ville (bassin d'emploi). Ce paysage de migrations pendulaires (déplacements quotidiens des habitants entre leur domicile à leur lieu de travail) se traduit par les zones résidentielles et leurs cortèges d'aménagements, les équipements routiers, les parkings....

2.4 LA PRÉSENCE IMPORTANTE DE L'EAU DANS LE BASSIN D'AURILLAC

Dans la plaine alluviale du bassin d'Aurillac, aux pentes faibles, le tracé de la Cère bordée de zones humides décrit de nombreux méandres. La présence de l'eau marque fortement l'apparence du territoire sous la forme de rivières et de prairies inondables. Mais il s'agit d'une eau domestiquée et utilisée comme en témoignent les aménagements sur le cours des rivières et dans la plaine alluviale (seuils, dérivations, fossés permettant l'inondation des prairies, gravières en eau). Le fond de vallée de la Cère est le domaine des prairies inondables et des prés de fauche. Le bocage, très altéré, est fait d'un maillage lâche, souvent non fermé. Les zones inondables, inconstructibles, ont gardé une atmosphère "naturelle", tout en étant aménagées: elles accueillent des activités de loisirs (stades, équipements sportifs, camping...).
Les multiples *ruisselets*, rases (petits fossés de drainage qui traversent les parcelles), *zones d'épanchement* des eaux... se repèrent aisément sur les sols argileux, par les joncs, les carex, les fleurs colorées du populage et autres végétaux des zones humides.
Les tourbières aux alentours de Saint-Paul-des-Landes parachèvent ce cortège de formes de présence de l'eau sous des aspects relativement statiques mais à forte valeur écologique et paysagère.

2.5 PRENDS TOI GARDE AU MARAIS : LES TOURBIÈRES DU BASSIN D'AURILLAC

Une toponymie locale *Avise toi, Passe vite*, et *Prentegarde* illustre bien la perception négative ancestrale de la zone des marais de Cassan et de Prentegarde. À tel point que la zone a fait régulièrement l'objet de "projets rebus" (décharge, usine d'incinération...) jusqu'à ce que l'endroit soit proposé comme *site d'intérêt communautaire* en 2002 et intégré dans le *réseau des Sites Natura 2000*. Le *site Natura 2000 du Marais de Cassan et de Prentegarde* couvre cinq cent sept hectares d'une « zone vallonnée au relief peu marqué où les zones humides et les cours d'eau sont très présents ce qui lui donne son originalité et son caractère exceptionnel. Cet ensemble présente un potentiel biologique remarquable grâce à la présence d'une mosaïque d'habitats naturels liés à l'omniprésence de l'eau (très nombreuses zones humides, linéaires d'écoulement importants) » (Source : site web Dreal Auvergne, *Fiche de synthèse du site Natura 2000 FR8302003 Marais de Cassan et de Prentegarde*, 2013).
Le projet de décharge semble avoir été le déclencheur d'une mécanique de protection et de gestion. Une *Association pour la valorisation des camps du Cassan et du marais de Prentegarde* a vu le jour en 1998. En 2002, un SIVU (*Syndicat à Vocation Unique*) a été créé pour fédérer les trois communes concernées par la zone et assurer la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel. En 2003, quatre cents hectares du site ont été classés ENS (*Espace Naturel Sensible*) par le Conseil Général. Un *schéma directeur* sur les zones humides du SIVU a été mis en œuvre en 2008...
Les résultats concrets sont notamment :

- la transformation du regard négatif sur la zone de marais (valorisation de la richesse naturelle) ;
- le désamorçage des velléités de gros projets tels que la décharge, une centrale à béton ;
- la contractualisation de cent vingts hectares de terres (sur les deux cents hectares cultivables dans le périmètre de l'ENS) avec les agriculteurs en MAET (*Mesures agro-environnementales territorialisées*) qui ont eu pour conséquence par exemple le retard de pâturage après le 1er Juillet ;
- la création d'un sentier de randonnée à vocation pédagogique concernant la préservation des milieux...

2.6 LES BUTTES CALCAIRES

Entrée de ville, quartier des Alouettes

7.03

Butte calcaire depuis Arpajon

Vue sur la ville depuis le château de Saint-Étienne

Vue sur la ville depuis le Puy de Courny

Le chapelet de buttes calcaires et les coteaux entaillés par un chevelu hydrographique dense qui dominent le fond du bassin sédimentaire d'une centaine de mètres, sont visuellement très perceptibles et constituent une composante importante des paysages de l'ensemble paysager du Bassin d'Aurillac.

Les buttes de Saint-Paul-des-Landes sont, comme la Garenne de Saint-Santin-de-Maurs, des buttes calcaires. Elles sont inventoriées en tant que ZNIEFF (*Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique*) mais ne font pas partie du site Natura 2000 très proche du marais de Cassan et de Prentegarde. Il y a trois zones de coteaux calcaires de ce genre dans le département du Cantal dont une est un site Natura 2000 (Garenne de Saint-Santin-de-Maurs). Les buttes de Saint-Paul sont de légers reliefs très discrets qui ne se différencient pas nettement en apparence du reste de la campagne alentour.

3. MOTIFS PAYSAGERS

3.1 LES ZONES HUMIDES ET LES ZONES DE TOURBIÈRES

Les tourbières autour de Saint-Paul-des-Landes et les zones humides générées par la Cère qui serpente dans les terres alluviales du bassin sont nombreuses et récurrentes au point de pouvoir être considérées comme un motif de l'ensemble paysager *(cf. Grandes composantes des paysages : Prends toi garde au marais : les tourbières du bassin d'Aurillac).*

4. EXPÉRIENCES ET ENDROITS SINGULIERS

4.1 POINTS DE VUE PANORAMIQUES

Les vues panoramiques depuis les points hauts (Château Saint-Étienne, puy Courny...) permettent de lire les différentes phases du développement d'Aurillac.

4.2 LA CARRIÈRE DE CHAUX

Sur la route départementale 59, en direction de Crandelles, au milieu d'une zone de prairies bocagères, un chemin bordé d'un côté par un bois permet d'accéder à une petite esplanade

où deux hangars rustiques ont été construits près de la carrière, un plus ancien en structure bois et l'autre en métal.
L'atmosphère est artisanale, voire « agricole ». L'exploitation a commencé dans les années cinquante. Elle se faisait à la main et on transportait la chaux en wagonnets. Le petit puy où a lieu l'extraction a progressivement diminué de hauteur. Une trentaine de mètres. Une vaste esplanade fait maintenant office de sommet. La zone d'extraction s'étend progressivement sur les flancs du puy qui est en train de disparaître. La chaux est utilisée notamment pour l'amendement des terres agricoles acides défrichées dans la Châtaigneraie (4.06).

4.3 LES USINES MATIÈRE

Les usines de l'entreprise Matière ont été implantées au bord de la route nationale 122 qui mène à la confluence entre la Jordanne et la Cère à Arpajon-sur-Cère. La société Matière a été créée il y a une cinquantaine d'années pour réaliser des terrassements et travaux de canalisation pour l'adduction d'eau en zone rurale et des travaux d'irrigation. Elle a participé à la construction de l'autoroute A75, il y a une vingtaine d'années. L'entreprise a évolué depuis. Elle pose des canalisations d'eau, de gaz et de pétrole. Elle préfabrique des ouvrages d'art en béton armé, fabrique et installe des ponts métalliques et des ponts modulables à montage rapide selon un procédé qu'elle a breveté. Elle développe aussi une activité dans le secteur de l'énergie (hydroélectricité et éolien)... La présence de l'entreprise prend plusieurs formes dans le paysage.

4.4 RECONVERSION D'UNE FERME EN GOLF

Sur la route départementale 53 en direction de Lacapelle-Viescamp, après Maison-Rouge, les terrains d'une ferme ont été reconvertis en golf. Le *golf de Haute Auvergne* a été inauguré en 1997. Les terrains appartenaient aux propriétaires de l'usine Matière près d'Aurillac.

4.5 « FERME HOSPITALIÈRE »

Sur la route départementale 59, au lieu-dit *l'Hôpital*, légèrement à l'écart de la route actuelle, un ancien hôpital de campagne a été transformé en exploitation agricole. La présence de ces bâtiments, le nom du lieu, à quelques encablures d'Aurillac, témoigne comme la ferme du Sauvage en Haute-Loire de l'organisation ancienne des lieux de santé dans le territoire, notamment de la différence moins grande dans le passé entre l'espace de la ville et celui de la campagne. Cet ancien hôpital est un élément du paysage de la santé et du traitement et soin du corps en Auvergne, à mettre en relation avec les différentes formes qu'ont pris les hôpitaux psychiatriques au cours des deux derniers siècles, les formes d'installation des stations thermales et les implantations actuelles des EHPAD (*Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes*) ou autres infrastructures de soin toujours en interdépendance variable avec l'espace de la campagne... (*cf. l'exemple d'Ainay-le-Château dans l'Allier, 5.01*)

La Jordanne depuis le pont du Buis

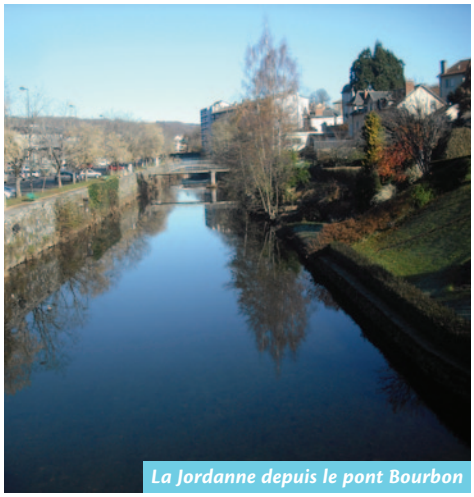
La Jordanne depuis le pont Bourbon

5. CE QUI A CHANGÉ OU EST EN TRAIN DE CHANGER

L'ÉTALEMENT URBAIN EN COURONNE AUTOUR D'AURILLAC

À la sortie de Vézac, en direction d'Aurillac, l'influence de l'agglomération se fait sentir. Des zones pavillonnaires ont été bâties en fond de vallée sur les terrains plats.

LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DES ENTRÉES DE L'AGGLOMÉRATION

Les entrées sur l'agglomération d'Aurillac connaissent un fort développement le long des axes de transit. À une échelle moindre, les villes et villages périphériques connaissent le même phénomène avec leurs lots d'aménagements parfois démonstratifs, comme celui du rond-point de Vézac sur lequel a été reconstitué le green d'un golf... (*cf. Grandes composantes des paysages : les entrées de ville*)

L'ENCLAVEMENT DE PARCELLES AGRICOLES PAR L'URBANISATION